

# Centres d'Expertise et de Ressources des Titres CERT « Permis de conduire »

mars 2017

## C'EST QUOI UN « CERT permis de conduire » ?

Le CERT devient, en lieu et place des préfectures l'acteur central :

- De l'instruction des demandes de titres
- Des droits du conducteur (hors suspensions administratives du permis)
- De la délivrance des permis de conduire.

Les CERT sont fonctionnellement et hiérarchiquement rattachés à la préfecture ou sous-préfecture qui les accueille.

### MISSIONS RESTANT EN PREFECTURES :

- **Gestion des suspensions et annulations** administratives de permis de conduire.
- **Agrément des médecins**, recensement des psychologues pour les tests psychotechniques
- **Echange de permis étrangers** hors UE.

### MISSIONS RESTANTS EN DDT(M)

(Ou préfecture, ou DDPP selon l'affectation des BER)

- **Enseignement à la conduite** : agréments EECSR, CFM, CSSR. Autorisation d'enseigner. Contrôle des CSSR. Suivi du dispositif du "permis à un euro par jour"
- **Répartition des places d'examen**
- **Organisation des examens du PC**

# Les agents d'enregistrement quitteront les BER ou les services préfecture pour être regroupés dans les « CERT Permis de Conduire ».

### ROLE DES CERT :

PPNG prévoit la dématérialisation des O2 : l'utilisateur pourra réaliser ces démarches depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

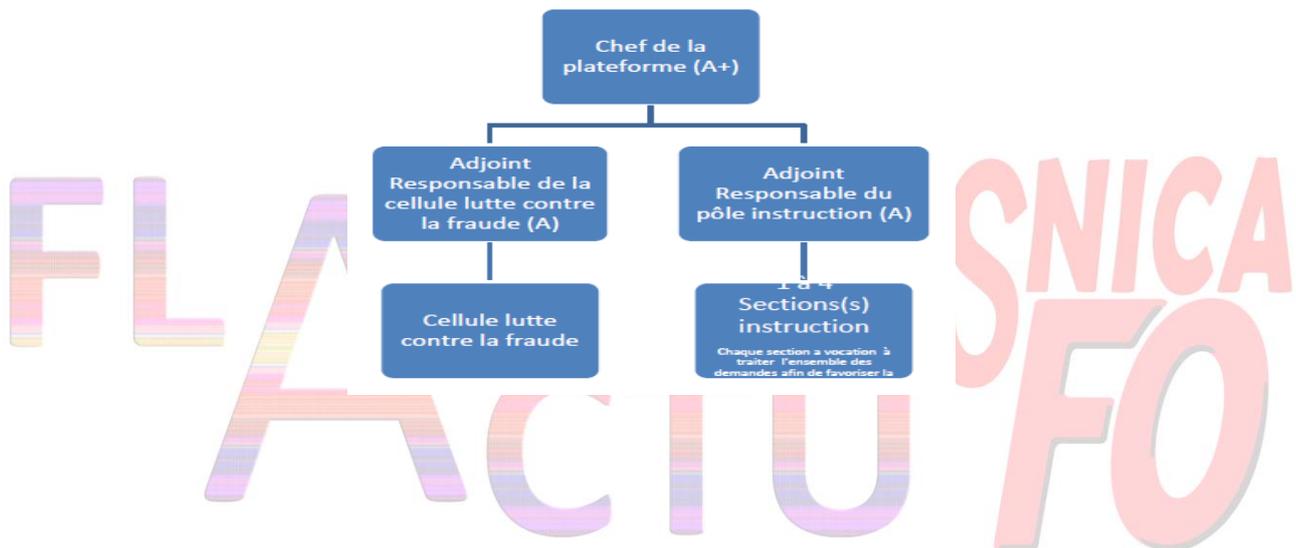
- Les CERT sont chargés de gérer ces demandes dématérialisées.
- Le dialogue avec l'utilisateur se fait par voie électronique.
- Permis étrangers ou international exclus provisoirement du dispositif (fraude + impossibilité de numériser le format du permis international). Ils seront adressés aux CERT de Nantes et de Paris par voie courrier par la préfecture de département.
- Les permis de conduire édités sont adressés directement au demandeur à son domicile.
- Plus de restitution du permis antérieur : l'utilisateur doit le détruire lui-même (continuer à l'utiliser = infraction)

Il y a aussi un autre volet « lutte anti-fraude » (délivrance induite de permis de conduire, prise de décisions infondées dans la gestion des droits à conduire ou du capital de points associé au permis de conduire : détecter et expertiser les cas potentiels de fraude et solliciter des plans de contrôle).

## AUTRES CERT

- **DOM** : mixte « *Permis de conduire / SIV* » (Immatriculation des véhicules)
- **NANTES** : spécifique échanges de permis étrangers et les demandes de permis international pour l'ensemble du territoire national (excepté Paris).
- **PARIS** : spécifique échanges de permis étrangers et les demandes de permis international pour le territoire parisien uniquement

## COMPOSITION D'UN CERT « permis de conduire »



## CALENDRIER : déploiement général en novembre 2017

**Février 2017** : mise à disposition de l'ensemble des procédures dématérialisées de demande de permis de conduire pour l'utilisateur qui pourra choisir de se rendre en préfecture ou d'effectuer ses demandes par internet, seul ou avec l'aide de son école de conduite. Les demandes dématérialisées seront traitées par les préfectures et DDT(M) dans le cadre de l'organisation en vigueur dans chaque département.

**Mars à Octobre 2017** : évolutions fonctionnelles (pallier PPNG) permettant de compléter les processus dématérialisés et d'améliorer, en tant que de besoin au regard des retours d'expériences, les fonctionnalités développées.

**Avril 2017** : mise en place du site pilote de Cergy. La préfecture continuera de traiter les demandes de son département à guichets fermés. Les usagers de ce département devront recourir exclusivement aux procédures dématérialisées.

**Juin 2017** : mise en place du CERT pilote de Mulhouse. Il gèrera les demandes des départements qui lui seront rattachés et qui à leur tour auront fermé leurs guichets.

**Septembre 2017** : mise en place du CERT de Nantes, et du CERT de Paris.

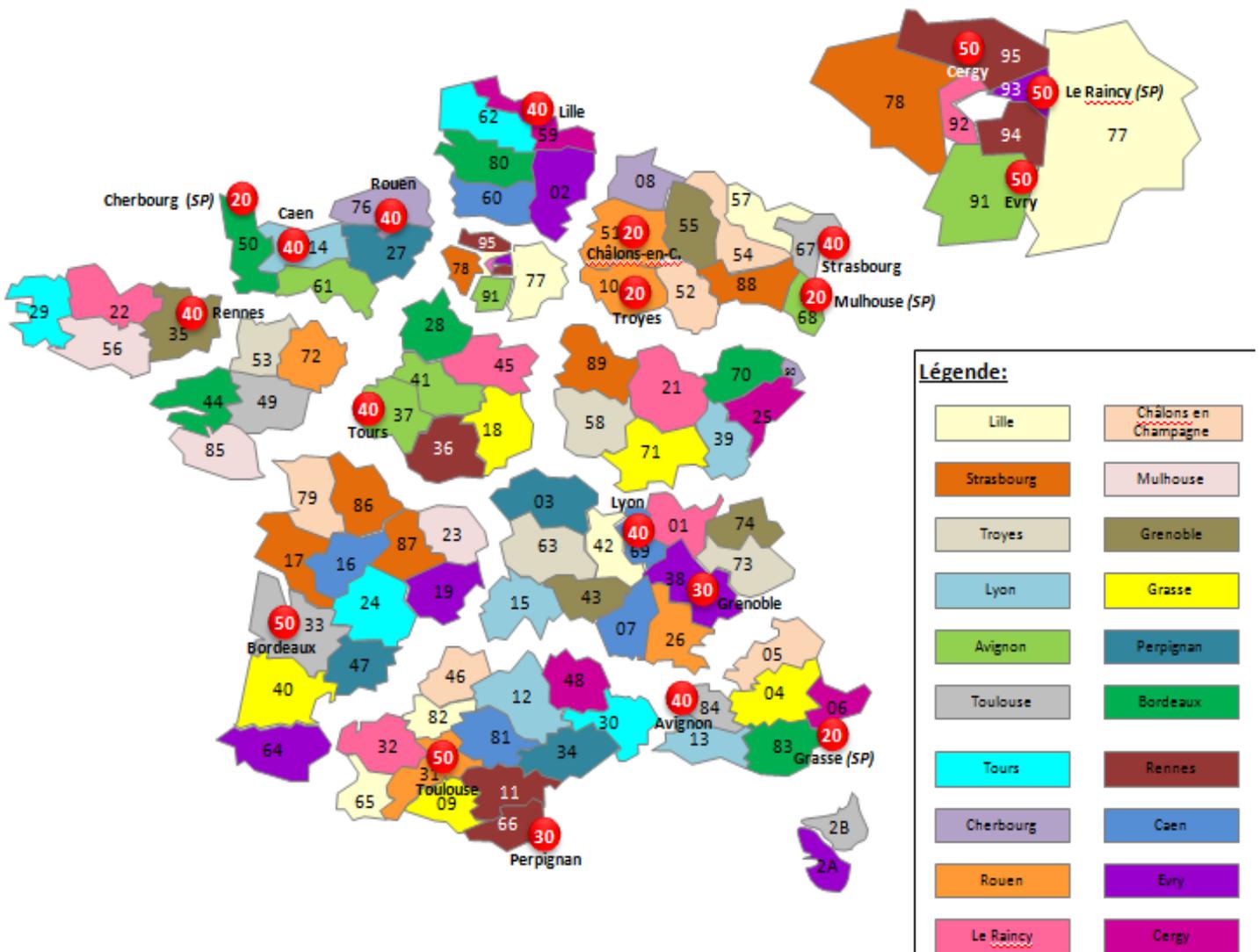
**Novembre 2017** : mise en place de l'ensemble des CERT de métropole et Outre-Mer.

## CARTOGRAPHIE : 21 CERT en Métropole, 3 dans les DOM

Chaque CERT prendra en charge l'activité de plusieurs départements qui lui seront rattachés (signature d'une convention entre le préfet de chaque département et le préfet du département où siège du CERT).

Le CERT ne prendra pas en charge l'activité de son département d'implantation, sauf s'il s'agit d'un site pilote et pendant la période d'expérimentation.

La répartition des CERT ne correspondra pas à une répartition régionale.



## MISSIONS COMPLETES DES CERT :

### Inscriptions au permis de conduire pour passer les examens

- Inscription au permis de primo-accédant
- Inscription au permis dans le cas d'une extension de catégories
- Inscription au permis après invalidation ou annulation

### Demandes de titre

- Première demande de titre à la suite de la réussite à un examen (primata ou extension de catégorie)
- Demande de titre à la suite d'un examen après annulation ou invalidation du permis

- Demande de titre à la suite du suivi d'une formation permettant l'obtention du permis AM, A, B96 et la levée du code restrictif 78
- Demande de titre à la suite d'une perte, d'un vol ou d'une détérioration du permis de conduire
- Demande de titre pour changement d'état-civil
- Demande de titre pour expiration de la durée administrative sans avis médical
- Demande de renouvellement de titre après avis médical
- Demande de titre par validation de titre ou diplôme professionnels
- Demande de titre par conversion de brevet militaire

- Demande de titre à la suite de la levée d'un code restrictif ou de l'ajout d'un code restrictif (demande de régularisation du permis de conduire)
- Demande de titre pour la catégorie AM sans formation (première demande d'AM ou après suspension, invalidation ou annulation du permis de conduire)

### Gestion des droits à conduire

- Enregistrement des attestations de stage de sensibilisation à la sécurité routière

### Lutte contre la fraude



Un comité de pilotage interservices est créé au sein de l'administration centrale du ministère de l'intérieur afin de suivre la mise en place des CERT « permis de conduire ».

### Périodicité des réunions :

- 1ère année : mensuellement.
- La périodicité sera adaptée par la suite.

### Composition :

- Direction de projet PPNG (DP PPNG) / DMAT
- DSCR / ANTS

### Objectifs :

- Apporter les ajustements nécessaires
- Fixer les objectifs à atteindre
- Elaborer du bilan annuel

